



Propriété intellectuelle et jeunesse: les lois sur le droit d'auteur doivent favoriser le droit à l'éducation

À l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle consacrée à la propriété intellectuelle et à la jeunesse, nous appelons les gouvernements à veiller à ce que les lois nationales et internationales sur le droit d'auteur garantissent le droit à l'éducation pour toutes et tous.

Nous saluons le choix de cette thématique, qui attire l'attention sur la plus grande génération de l'histoire, qui sera le moteur d'un développement durable et inclusif.

Pourtant, les jeunes d'aujourd'hui sont confrontés à des obstacles considérables pour s'engager politiquement, économiquement et socialement. Malheureusement, la pandémie de COVID-19 a exacerbé les défis préexistants et créé de nouveaux obstacles empêchant les jeunes et les étudiant·e·s de s'épanouir. Cela a été particulièrement le cas en matière d'éducation.

Comme l'affirme l'Agenda 2030 pour le développement durable, l'éducation est un droit humain et un bien public qui joue un rôle essentiel en permettant aux jeunes de transformer leur vie et leur communauté. Le droit à l'éducation comprend l'accès à la connaissance et, comme l'a souligné la Commission internationale sur l'avenir de l'éducation de l'UNESCO, il s'agit d'un droit qui dure toute la vie et qui est « étroitement lié au droit à l'information, à la culture et à la science ». Il est alarmant de constater que le monde *n'est pas du tout sur la bonne voie* pour atteindre l'Objectif de développement durable (ODD) n° 4 sur l'accès à une éducation de qualité d'ici 2030.

Des lois sur la propriété intellectuelle trop restrictives et dépassées sont parmi les facteurs qui ont aggravé la situation à laquelle sont confronté·e·s les enseignant·e·s et les étudiant·e·s, entraînant davantage de complexité, de confusion et de coûts inutiles. En conséquence, les jeunes et les étudiant·e·s de tous les secteurs de l'éducation ont été empêchés de s'investir pleinement dans la société, d'innover et de libérer pleinement leur créativité pour leur propre bénéfice et celui de leur communauté.

En bref, nous devons agir maintenant pour faire en sorte que les règles de propriété intellectuelle soient un soutien, et non un obstacle, à une éducation inclusive, équitable, adaptable et de haute qualité.

Nous appelons les gouvernements à contribuer à l'autonomisation des jeunes en prenant les actions suivantes :

- **Défendre le droit à l'éducation en prévoyant des exceptions et des limitations au droit d'auteur larges et flexibles pour l'éducation et la recherche**, adaptées aux méthodes modernes d'enseignement et d'apprentissage, et permettant aux enseignant·e·s et aux étudiant·e·s d'accéder à des ressources pédagogiques complémentaires et de les utiliser.
- **Consulter les enseignant·e·s et le personnel de soutien à l'éducation, y compris les jeunes enseignant·e·s, ainsi que les étudiant·e·s et leurs syndicats représentatifs, de même que les bibliothèques et autres parties prenantes** impliquées dans le soutien à l'éducation concernant la réforme du droit d'auteur.
- **Défendre la liberté et l'autonomie académiques et professionnelles** des enseignant·e·s, des chercheur·euse·s et des étudiant·e·s, ainsi que des bibliothécaires et des autres personnes qui les soutiennent, de choisir et d'adapter les matériels d'enseignement et d'apprentissage.
- **Initier des discussions au sein de l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) afin de définir des normes internationales minimales pour les exceptions en matière d'éducation et de recherche**, ainsi que des solutions pour la collaboration et les échanges transfrontaliers.

La **Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2022** intervient à un moment important, alors que se tiendra bientôt la 42e session du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes de l'OMPI. C'est le moment de réaffirmer les engagements pris, afin d'inciter les gouvernements à placer l'éducation et la recherche en tête de leurs priorités. Les jeunes et les étudiant·e·s comptent sur les décideurs pour trouver des solutions aux crises actuelles et élaborer une politique de propriété intellectuelle en conséquence. Après des années de débats où les jeunes et les étudiant·e·s ont été laissés pour compte, *il faut agir aujourd'hui*.

Signataires :



Internationale de l'Éducation (IE)



Global Student Forum (GSF)



Electronic Information for Libraries (EIFL)



Fight for the Future



Creative Commons



Open Access India



International Federation of Library Associations and Institutions (IFLA)



Wikimedia Deutschland



International Council of Museums (ICOM)



COMMUNIA



Knowledge Rights 21



Corporación Innovarte



Association for Recorded Sound Collections



Creative Commons Italy Chapter



Fundación Karisma



Creative Commons Uruguay



Data and Society Lab (Datysoc)



UK Libraries and Archives Copyright Alliance (LACA)